



HMI interprofessionnelle DEE

Animateurs-trices / Responsables périscolaires et adjoint-es

Service périscolaire et éducatif

La CFDT a animé une HMI le 2 juillet en présence des animateurs-trices et des RPS et adjoint-es. Elle a permis d'identifier et de définir les problématiques auxquelles sont confronté-es les animateurs-trices et RPS /adjoint-es, qui sont de plusieurs ordres.

Les attentes et besoins exprimés sont les suivants :

Concernant les animateurs-trices :

- Le passage des 33 à 35 heures (et/ou de 28 à 35 heures selon les cas), qui a déjà été évoqué précédemment et qu'il s'agira de rediscuter avec l'administration, quant à la date de mise en œuvre. Cette demande concerne pas moins de 82 animateurs. Le lissage de leurs heures (pour une meilleure homogénéisation) est une demande en rapport avec la précédente. L'Eurométropole doit leur permettre de bénéficier d'un temps de travail adapté, en lien avec leurs missions. Cela impliquera de retravailler les fiches de poste, pour faire en sorte qu'elles reflètent la réalité de leurs missions.
- Plus généralement, les animateurs-trices ont relaté à plusieurs reprises les difficultés rencontrées notamment par la prise en charge des enfants à besoins particuliers. Compte-tenu du nombre grandissant d'enfants accueillis durant la pause méridienne en restauration scolaire, les conditions ne sont pas réunies pour leur offrir un accueil de qualité, par manque d'effectifs et de locaux adaptés au nombre d'enfants. Les difficultés sur le terrain sont nombreuses et de diverses natures : les agents demandent à initier un vrai dialogue avant d'entamer une nouvelle rentrée scolaire.
- La problématique du stationnement payant a également été évoquée. Elle impacte cette catégorie d'agents lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail au même titre que beaucoup d'autres collègues d'autres services dans la collectivité, ce sur quoi la CFDT a déjà alerté l'administration.

Concernant les RPS :

- Les RPS manifestent le souhait de pouvoir alléger la charge administrative qui leur est demandée en plus de leurs missions principales. Elle constitue une surcharge de travail, au détriment du management des équipes. La CFDT verra si une pénibilité de leurs missions pourra être négociée.
- Il serait opportun par ailleurs de pratiquer des recrutements avec les bons calibrages de poste dès le début.

À la rentrée, la CFDT portera ces différents sujets auprès de l'administration, de sorte à ouvrir un dialogue... et des actions.

RDV en septembre ! Nous restons mobilisé(e)s.